

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 24 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Philippe-Théodore d'Assonville, employé à l'Administration des chemins de fer de l'État, à Malines.

(Voir le N° 95 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Lille (France), le 26 septembre 1795, d'un père français et d'une mère belge; dès sa naissance il vint avec ses parents en Belgique et depuis cette époque il y a constamment résidé.

Pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820, il a été employé chez son oncle maternel M. Lefebure, maître de la poste aux chevaux du relais de Malines; de 1820 à 1852, il a été directeur des relais d'Anvers; depuis cette dernière époque jusqu'en 1858, M. Lefebure le chargea de la surveillance de différents relais, plus tard il exploita conjointement avec son cousin, F. Lefebure, les relais de Bruxelles, et enfin depuis le mois d'octobre 1845, il est employé au chemin de fer à la station centrale à Malines.

Le pétitionnaire a épousé une belge, et les renseignements obtenus établissent qu'il a toujours tenu une conduite irréprochable; les autorités consultées appuient sa demande qui a été prise en considération, le 8 février courant, par la Chambre des Représentants, à la majorité de 41 suffrages contre 12.

Le Chevalier PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT, Rapporteur.